

**LA CIRCULAIRE N° 2- 2011
HYGIENE ET SECURITE**

**COMITE EXPERTS AMIANTE
DU 4 FEVRIER 2011**

ORDRE DU JOUR

- 1- *Etat d'avancement des décisions arrêtées lors du précédent comité*
- 2 – *Etat du désamiantage de 2 chantiers pilotes :*
 - *Hôtel des Finances de Nancy et*
 - *Direction Régionale de l'INSEE à Toulouse*

Réflexions liminaires de FO Finances

- La Fédération des Finances FO s'est déclarée satisfaite de la nature des documents transmis qui avaient été réclamés mais a tenu à alerter l'Administration sur l'envoi tardif de ces très nombreux documents, transmis très difficilement par mail du fait de leur exceptionnelle lourdeur.
- FO Finances a souhaité pour l'avenir, une **amélioration de la transmission des documents** de travail afin de pouvoir travailler dans de meilleures conditions. Pour FO Finances, la transmission via un intranet dédié serait appréciable.
- Enfin, FO Finances et les autres Fédérations ont **demandé que les locaux de la cité administrative de Bordeaux fassent partie de la liste des chantiers pilotes.**

1 - Etat d'avancement des décisions arrêtées lors du précédent Comité Experts Amiante.

Rappel de l'objectif du comité expert amiante : **la rédaction d'une note du Secrétaire Général** des Ministères économiques et financiers adressée à l'ensemble des Directeurs Généraux, à tous les Directeurs, chefs de service ainsi qu'aux Présidents des CHS DI sur les bonnes pratiques en matière de traitement de l'amiante dans les opérations immobilières. Le caractère solennel des recommandations fera partie intégrante de cette note du SG aux responsables nationaux et locaux.

Les trois points suivants feront partie de la note du SG :

Point 1 : Le descriptif de la mise à jour de la banque de données concernant le suivi du plan ministériel de désamiantage

- les ACMO ou des agents dûment habilités, seront responsables de l'envoi des mises à jour, ils devront être formés.
- La banque de données sera accessible via une plate forme dématérialisée de type intranet.
- Une synthèse des évolutions réalisée deux fois par an par l'antenne immobilière de Nantes, sera présentée au GT « amiante » du CTPM.

Point 2 : L'information des personnels au cours et à la fin des travaux

- 1. Au début de l'opération** (au stade de l'avant projet sommaire, un des 1^{er} éléments des études du maître d'œuvre) information systématique du CHS présentant les grandes lignes et difficultés prévisibles de l'opération.
- 2. Après la sélection de l'entreprise** traitant l'amiante et après l'approbation du plan de retrait si son dépôt auprès de l'inspection du travail est obligatoire :

Organiser une réunion d'information générale de l'ensemble des personnels du site et de leurs représentants syndicaux, quelle que soit la taille du site et l'importance du chantier, quelle que soit la nature du chantier (friable ou non friable-retrait ou maintien en place) ; associer à l'organisation de cette réunion tous les intervenants extérieurs : Maîtrise d'œuvre, pilotes, SPS (coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé), et entreprise(s) concernée(s) par le traitement de l'amiante mais aussi les acteurs de prévention : IHS et Médecins de Prévention.

- 3. Une fois l'installation de chantier réalisée** : faire visiter les installations de confinement (sas de décontamination, mise en dépression, signalétique de chantier, conditionnement et évacuation des déchets, ...)
- 4. Pendant les travaux** : Communiquer régulièrement sur l'évolution du chantier (page sur intranet avec photos ou compte-rendu sommaire de chantier réalisé par la direction...)
- 5. A la réception des travaux** : Après réalisation, affichage visible des résultats de la mesure du niveau d'empoussièrement avant démantèlement du dispositif de confinement.

Le suivi des chantiers pilotes permettra de vérifier la manière dont l'information des personnels, de leurs représentants et des acteurs de la prévention est mise en œuvre. Les bonnes pratiques identifiées à cette occasion viendront enrichir ce dispositif.

Doivent être transmis aux CHS-DI : le DTA ; le repérage amiante avant travaux ; le CCTP (cahier des charges type particulier) ; le plan de retrait ; l'analyse d'empoussièrement.

Le rappel de l'engagement ministériel de mettre en place **la signalétique** figurera dans la note du SG.

Point 3 :le Dossier Technique Amiante (DTA) et le repérage amiante avant travaux .

- Le **rappel réglementaire** portant sur le DTA et le repérage amiante avant travaux ;
- Pour éviter la dispersion des informations et l'absence ou la trop partielle **mise à jour des DTA**, un « interlocuteur unique » devrait être identifié par le chef de service. L'ACMO ou un agent dûment identifié par le chef de service pourrait être explicitement chargé de la fonction d'intégrer les mises à jour dans les DTA et les fiches récapitulatives, de suivre la réalisation des repérages amiante avant travaux.
- Elaborer et mettre à disposition des services **un cahier des charges type (CCT)** pour les commandes de repérage amiante avant travaux.
- Créer **un aide mémoire du repérage** selon la norme NF X 046-20.
- Faire du suivi des DTA et de la base de données , **un point d'ordre du jour annuel au CHSDI** .
- **Sites localifs** : **accélérer la collecte de leurs DTA et compléter la base de données nationale** en intégrant les sites localifs. Il sera rappelé dans la note du SG que le propriétaire est tenu de communiquer la fiche récapitulative du DTA aux occupants de l'immeuble dans un délai de un mois à compter de la date de sa constitution ou de sa mise à jour.

2 – Point sur le désamiantage de 2 chantiers pilotes :
- Hôtel des Finances de Nancy et
- Direction Régionale de l'INSEE à Toulouse

- **1) Hôtel des Finances de Nancy.** L'opération consiste à supprimer toute présence d'amiante dans le bâtiment. L'intervention de l'Inspecteur du Travail a permis de modifier le projet initial de l'entreprise de désamiantage. Le 17 janvier 2011, après travaux de désamiantage, une analyse de l'air a été réalisée préalablement au démontage du confinement et ses résultats ont été affichés sur un panneau dans le hall d'accueil.
- **2) Direction Régionale de l'INSEE à Toulouse.** La seconde phase des travaux qui a débuté le 17 janvier 2011 devrait prendre fin en été 2011. La troisième et dernière phase devrait se dérouler d'octobre 2011 à début 2012. Points positifs soulignés par FO Finances, l'information des agents sur les résultats des analyses de l'air avant et après les travaux de désamiantage ainsi que la restitution des résultats des analyses d'empoussièrement de l'air, à charge du maître d'ouvrage, sur les fibres longues, courtes et fines, qui sera réalisée **avant la réintégration des agents dans les locaux**, conformément au vœu du CTP-CHS de l'INSEE. La mise à jour du DTA sera faite après les travaux.

LES POINTS EN DISCUSSION

FO Finances s'est montrée favorable à **l'analyse de l'empoussièrement**, réalisée de façon sérieuse et pour **toutes les fibres** y compris les fibres fines et courtes qui actuellement ne sont pas analysées. En effet, l'analyse de l'ensemble de ces fibres permettra d'attester du sérieux dans la réalisation des travaux de désamiantage dans l'intérêt des agents. A cet égard, ce qui est réalisé à la DR INSEE de Toulouse est une bonne pratique à mutualiser.

FO Finances s'est prononcée **pour le retrait total de l'amiante**. L'encapsulage c'est à dire le recouvrement d'éléments amiantés, présente des inconvénients : il n'est pas rare qu'au fil du temps la trace de ces travaux se perde. On les découvre souvent lors de la réalisation de petits travaux dont il ne faut pas négliger l'importance : les IHS seront sensibilisés au problème.

Pour FO Finances il est important de s'assurer de la **fiabilité, du savoir-faire des entreprises de désamiantage** ; de la **traçabilité des déchets amiantés** qui doivent être mis sous scellés et transmis aux centres techniques avec bordereau de suivi. FO Finances a alerté le ministère sur la **responsabilité du propriétaire** quant à ces déchets, et ce, tant qu'ils n'ont pas été retraités, pendant le transport et même après leur enfouissement en décharge. Ce point sera intégré dans la note du SG.

PROCHAINE REUNION :
GT « AMIANTE » LE 2 MARS 2011

**N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE A LA FEDERATION VOS REMARQUES,
PROBLEMES DIVERS RENCONTRES AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU
MIEUX LES CONDITIONS MATERIELLES DE TRAVAIL DES AGENTS.**